



VILLE DE
HAYANGE

AUTORISATION PARENTALE DE SCOLARISATION

Pour les parents séparés, avec ou sans jugement, le parent dépositaire de la demande d'inscription doit fournir cette autorisation parentale écrite du parent détenteur de l'autorité parentale conjointe, ne faisant pas partie du foyer

Je soussigné(e) M ou MME _____

Domicilié(e) (adresse complète) _____

En qualité mère père

Atteste sur l'honneur détenir l'autorité parentale conjointe pour le ou les enfant(s)

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

J'autorise M ou Mme _____

A scolariser notre (nos) enfant(s) dans une école publique à Hayange.

Autorisation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____,

le ____/____/20____

Signature

Pièce à joindre :

Copie recto-verso de la pièce d'identité de la personne signataire